

MINISTERE AUPRES DU
PREMIER MINISTRE, CHARGE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Arrêté n° 512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 DEC 2016
portant organisation de la Direction de la Dette Publique et
des Dons et fixant ses attributions

LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

e.c.m.r
20-12-16

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux Lois de Finances ;
- Vu le décret n°2013-850 du 19 décembre 2013 portant modification du décret n°2011-424 du 30 novembre 2011 portant création du Comité National de la Dette Publique ;
- Vu le décret n°2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2016-339 du 25 mai 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-600 du 3 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE

Article 1^{er}: La Direction de la Dette Publique et des Dons (DDPD) est une structure d'administration centrale placée sous l'autorité et le contrôle du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Article 2 : La Direction de la Dette Publique et des Dons est chargée :

- d'élaborer la politique nationale d'endettement public et la stratégie de gestion de la dette publique ;
- de réaliser les analyses de viabilité de la dette publique ;
- d'émettre des emprunts sur le marché financier régional ou le marché international des capitaux, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions financières spécialisées ;
- de négocier les termes financiers et juridiques des emprunts intérieurs et extérieurs, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de négocier et gérer les dons ;
- d'instruire les demandes de rétrocession de prêts ou d'octroi de garantie de l'Etat ou de ses démembrements ;
- de gérer la dette publique ;
- de coordonner la politique et la gestion de la trésorerie ;
- de mener des études relatives à la dette publique ;
- de produire les statistiques, les notes et rapports sur la dette publique ;
- de suivre la dette des entreprises publiques, des collectivités territoriales et des autres démembrements de l'Etat, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- d'examiner les dossiers de financement des partenariats publics-privés, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de participer au suivi des partenariats publics-privés, en liaison avec le Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés, en abrégé CNP-PPP.

Article 3 : La Direction de la Dette Publique et des Dons comprend neuf (9) services rattachés et six (6) sous-directions dont dépendent des services. Elle est organisée selon la ligne « Front-Middle-Back Office ».

Article 4 : Les Services rattachés

Les Services rattachés sont :

- le Service Secrétariat ;
- le Service Courrier ;
- le Service Ressources Humaines et Matériel ;
- le Service Informatique ;
- le Service Audit et Contrôle Interne ;
- le Service Juridique ;
- le Service Archives ;
- le Service Documentation et Formation ;
- Le Service Contrôle de la Qualité de la Base de Données.

Le Service Secrétariat

Il est chargé :

- de la saisie et du classement des documents ;
- de la réception des usagers/clients ;
- de la gestion des appels téléphoniques, des fax et des courriers électroniques ;
- de la rédaction des projets de lettres ;
- de la gestion des rendez-vous ;
- de la transmission des informations et documents des services ;
- de la préparation des missions.

Le Service Courrier

Il est chargé :

- du traitement du courrier « arrivée » et « départ » ;
- de l'organisation des séances courrier avec les agents ;
- du contrôle des registres d'enregistrement du courrier.

Le Service Ressources Humaines et Matériel

Il est chargé :

- de la rédaction des différents documents administratifs ;
- du contrôle des présences et des absences ;
- du suivi du programme des départs en congé annuel et à la retraite ;
- de la mise à jour du listing du personnel ;
- de la participation à l'élaboration du budget de la DDPD ;
- du suivi de l'exécution du budget alloué à la DDPD ;
- de la réception et de l'analyse des demandes de matériels et de fournitures ;
- de la passation des commandes de matériels et de fournitures ;
- de la réception et de la distribution du matériel et des fournitures ;
- de l'interface entre la Direction des Ressources Humaines et la DDPD ;
- de l'interface entre la Direction des Moyens Généraux et la DDPD ;
- de l'appui à la réalisation des activités des Sous-Directions et Services Rattachés de la DDPD.

Le Service Informatique

Il est chargé :

- de l'interface entre la Direction des Systèmes d'Information et la DDPD ;
- de la gestion et de la maintenance du matériel informatique ;
- de l'assistance aux utilisateurs des systèmes d'information ;

- de la mise en œuvre de la sécurité informatique ;
- de la veille technologique ;
- de la protection physique du système ;
- de la mise en place et du suivi d'un plan de continuité d'activité ;
- de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie de sauvegarde des données ;
- de la gestion des infrastructures du réseau informatique ;
- de la conception et du développement d'applicatifs spécifiques ;
- de la mise à jour des systèmes d'information de la DDPD.

Le Service Audit et Contrôle Interne

Il est chargé :

- de l'élaboration et de la mise à jour du manuel de procédures, en liaison avec les services concernés ;
- du contrôle de l'application des procédures ;
- de l'évaluation des performances en matière de gestion de la dette publique ;
- de la réalisation des audits planifiés ;
- du suivi de la mise en œuvre de la démarche qualité.

Le Service Juridique

Il est chargé :

- de l'examen des aspects juridiques des offres de financement et des conventions de prêt, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'examen de toute convention soumise à l'appréciation de la DDPD ;
- de l'accomplissement des formalités d'entrée en vigueur des conventions de financement, en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- de la rédaction des conventions d'accord de rétrocession de prêts et d'octroi de garantie de l'État, en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons, la Sous-Direction des Etudes et Analyses et la Sous-Direction du Suivi des Prêts Rétrocédés ou Garantis de la Dette du Secteur Parapublic et des Partenariats Publics et Privés ;
- de la rédaction de toute convention engageant financièrement l'État en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de la rédaction de tout projet de texte en rapport avec l'endettement public ;
- des relations avec les conseils juridiques de l'Etat ;
- du suivi du respect du cadre juridique de la gestion de la dette publique ;
- du traitement des contentieux de la dette publique.

Le Service Archives

Il est chargé :

- de la collecte et de l'inventaire des documents d'archives ;
- de l'élaboration d'un cadre de classement des archives ;
- de la conservation des documents d'archives ;
- du conditionnement des dossiers ;
- de la diffusion des informations relatives aux documents d'archives ;
- de la supervision des différents dépôts d'archives ;
- de l'interface entre la Direction de la Documentation et des Archives et la DDPD.

Le Service Documentation et Formation

Il est chargé de :

- la constitution et la gestion du fonds documentaire de la DDPD ;
- la planification et du suivi des actions de formation et des stages ;
- l'interface entre la Direction de la Formation et la DDPD.

Le Service Contrôle de la Qualité de la Base de données

Il est chargé :

- du contrôle de la qualité de la base de données ;
- de l'élaboration et du maintien des procédures de validation et de la gestion du calendrier de validation de la base de données, en relation avec le Service Informatique ;
- de la coordination de la correction des erreurs identifiées lors des sessions de validation avec le Service Informatique.

Article 5 : Les Sous-Directions

Les Sous-Directions sont :

Au titre du Front Office :

- la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;

Au titre du Middle Office :

- la Sous-Direction des Etudes et Analyses ;
- la Sous-Direction de la Gestion de la Trésorerie ;

Au titre du Back Office :

- la Sous-Direction des Tirages et Suivi des Emprunts Intérieurs ;
- la Sous-Direction du Suivi des Prêts Rétrocédés ou Garantis, de la Dette du Secteur Parapublic et des Partenariats Publics et Privés ;
- la Sous-Direction du Remboursement de la Dette.

Le Front Office

La Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons

La Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique et de la négociation des emprunts et dons.

Elle comprend quatre (4) services :

- le Service Emissions des Titres Publics ;
- le Service Négociation de la Dette Intérieure Conventionnée ;
- le Service Négociation de la Dette Extérieure Bilatérale et Multilatérale ;
- le Service Négociation des Dons.

Le Service Emissions des Titres Publics

Il est chargé :

- de l'émission des titres d'État sur les marchés régional et international ;
- du suivi des marchés de capitaux ;
- de l'exécution des opérations liées à la gestion de la dette sur le marché secondaire ;
- des relations avec les autorités du marché financier, les spécialistes en valeurs du Trésor, les sociétés de gestion et d'intermédiation, les autres intervenants commerciaux et les investisseurs ;
- de l'assistance à l'émission de titres de dette par les démembrements de l'État ;
- du placement des excédents de trésorerie de l'État, en liaison avec la Sous-Direction de la Gestion de la Trésorerie ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, de toutes les informations relatives aux émissions de titres.

Le Service Négociation de la Dette Intérieure Conventionnée

Il est chargé :

- de la négociation des conditions de traitement de la dette fournisseurs, en liaison avec les services compétents ;
- de la négociation des emprunts bancaires et tous autres emprunts non négociables sur le marché intérieur ;
- de la négociation des accords de prêts intérieurs rétrocédés, en liaison avec les services compétents ;
- de la négociation des accords régissant toute reprise de dette par l'État, en liaison avec les services compétents ;
- de la négociation des accords de prêts intérieurs nécessitant la garantie de l'État ou de ses démembrements ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, de toutes les informations relatives aux emprunts intérieurs non négociables.

Le Service Négociation de la Dette Extérieure Bilatérale et Multilatérale

Il est chargé :

- de la négociation de tous les accords de prêt avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux extérieurs ;
- de la négociation des accords de prêts extérieurs nécessitant la garantie de l'État ou de ses démembrements ;
- du suivi des conditions suspensives des prêts bilatéraux et multilatéraux ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, de toutes les informations relatives aux accords de prêts extérieurs signés.

Le Service Négociation des Dons

Il est chargé :

- de la négociation de tous les accords de dons avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux extérieurs ;
- du suivi des conditions suspensives des dons ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, de toutes les informations relatives aux accords de dons signés.

Le Middle Office

La Sous-Direction des Etudes et Analyses

La Sous-Direction des Etudes et Analyses est responsable de l'élaboration du plan d'emprunts, de la stratégie de gestion de la dette publique et de l'analyse de viabilité de la dette. Il apporte son appui aux activités du Comité National de la Dette Publique (CNDP), à travers notamment la préparation des dossiers et le suivi des décisions du comité.

Elle comprend quatre (4) services :

- le Service Stratégie ;
- le Service Analyse des Risques ;
- le Service Reporting ;
- le Service Etudes.

Le Service Stratégie

Il est chargé :

- de l'élaboration de la politique nationale d'endettement public ;
- de l'élaboration de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- de l'élaboration du plan d'emprunts et du plan annuel de financement, en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- du suivi de l'exécution de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- de la réalisation des analyses de viabilité de la dette ;
- de la préparation des documents de travail et du suivi des décisions des réunions du Comité National de la Dette Publique ;
- du suivi de l'utilisation du plafond annuel d'endettement.

Le Service Analyse des Risques

Il est chargé :

- de l'examen des demandes de garantie et de rétrocession de prêt, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'examen des termes et conditions financiers des offres de financement soumises à l'Etat, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'examen des termes et conditions financiers des offres de financement soumises aux démembrements de l'Etat, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

- de l'évaluation des risques financiers liés aux opérations de négociation et de remboursement de la dette, ainsi qu'aux opérations de placement ;
- de la proposition des instruments de couverture des risques financiers liés aux opérations de financement et de placement, en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons et la Sous-Direction de la Gestion de la Trésorerie ;
- de la contribution à la formulation de la politique et du cadre de gestion de risques financiers entourant les activités de financement et de placement de l'État ;
- de l'analyse des risques liés aux partenariats publics-privés, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- du suivi des indicateurs de risque et de coût du portefeuille de la dette publique ;
- de l'élaboration et du suivi du tableau de bord de la dette publique.

Le Service Reporting

Il est chargé :

- de la centralisation, la production et la diffusion des statistiques sur la dette publique ;
- de la réalisation des projections de la dette ;
- de la préparation et de la coordination des revues périodiques de notation financière ;
- de l'élaboration des rapports intermédiaires et du rapport annuel sur la gestion de la dette publique.

Le Service Etudes

Il est chargé :

- de la réalisation des études préalables aux émissions de titres de dette ;
- de la recherche opérationnelle ;
- de la structuration des produits financiers utilisés dans le cadre de la mobilisation de ressources ;
- de l'animation de la salle des marchés de la DDPD, en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- de la réalisation de notes et études périodiques sur la dette publique ;
- de la réalisation de toute étude confiée à la DDPD.

La Sous-Direction de la Gestion de la Trésorerie

La Sous-Direction de la Gestion de la Trésorerie a pour missions principales la préparation et le suivi de l'exécution du plan de trésorerie de l'Etat et l'élaboration du calendrier des émissions de titres publics en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons.

Elle comprend six (6) services :

- le Service Suivi des Recettes de l'Etat ;
- le Service Suivi des Dépenses de l'Etat ;
- le Service Élaboration du Plan de Trésorerie de l'État ;
- le Service Suivi du Plan de Trésorerie des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux ;
- le Service Suivi du Plan de Trésorerie des Unités de Gestion des Projets Cofinancés ;
- le Service Synthèse des Opérations de Trésorerie.

Le Service Suivi des Recettes de l'Etat

Il est chargé :

- de la collecte, de la planification et du suivi de l'exécution des recettes de l'Etat ;
- de l'élaboration des indicateurs de suivi et de la production des statistiques en rapport avec les recettes de l'Etat ;
- des relations avec les fournisseurs de données sur les recettes de l'Etat.

Le Service Suivi des Dépenses de l'Etat

Il est chargé :

- de la collecte, de la planification et du suivi de l'exécution des dépenses de l'Etat ;
- de l'élaboration des indicateurs de suivi et de la production des statistiques en rapport avec les dépenses de l'Etat ;
- des relations avec les fournisseurs de données sur les dépenses de l'Etat.

Le Service Élaboration du Plan de Trésorerie de l'Etat

Il est chargé de :

- la projection des flux de trésorerie de l'Etat ;
- la préparation et du suivi de l'exécution du plan de trésorerie ainsi que des comptes de disponibilités ;
- la réalisation des opérations de financement et de placement nécessaires à l'équilibre de la trésorerie de l'Etat ;
- l'élaboration de la note de synthèse relative à la trésorerie de l'Etat ;
- l'élaboration du calendrier des émissions de titres publics, en liaison avec la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et des Dons ;
- l'élaboration de la politique de gestion de la trésorerie de l'Etat, en liaison avec les autres administrations.

Le Service Suivi du Plan de Trésorerie des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux

Il est chargé :

- du suivi et de la centralisation des plans de trésorerie des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux ;
- de l'élaboration des indicateurs de suivi de la trésorerie des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Nationaux ;

Le Service Suivi du Plan de Trésorerie des Unités de Gestion des Projets Cofinancés

Il est chargé :

- du suivi et de la centralisation des plans de trésorerie des unités de gestion des projets cofinancés ;
- de l'élaboration des indicateurs de suivi de la trésorerie des unités de gestion des projets cofinancés.

Le Service Synthèse des Opérations de Trésorerie

Il est chargé :

- de l'élaboration de la note de synthèse relative à la trésorerie ;
- de la centralisation des données relatives à la trésorerie de l'Etat, des Collectivités Territoriales, des Établissements Publics Nationaux et des Unités de Gestion des Projets Cofinancés ;
- des études générales sur la trésorerie ;

- des relations avec le comité interministériel de suivi du programme économique et financier avec les institutions de Bretton Woods ;
- de la mise en cohérence de l'ensemble des opérations de dette et de trésorerie.

Le Back Office

La Sous-Direction des Tirages et Suivi des Emprunts Intérieurs

La Sous-Direction des Tirages et Suivi des Emprunts Intérieurs a pour missions principales :

- le suivi des émissions de titres publics et des conventions de dette intérieure signées par l'État ;
- la validation des enregistrements relatifs à la dette intérieure effectuée par la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- la prise en charge des documents physiques relatifs à la dette intérieure conventionnée ;
- l'émission des demandes de retrait de fonds adressées aux créanciers ;
- le suivi des tirages et de l'exécution des projets en liaison avec les unités de gestion des projets ;
- la validation des enregistrements effectués par la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons.

Elle comprend quatre (4) services :

- le Service Tirages Emprunts Extérieurs Bilatéraux ;
- le Service Tirages Emprunts Extérieurs Multilatéraux ;
- le Service Tirages Dons ;
- le Service Suivi Emprunts Intérieurs.

Le Service Tirages Emprunts Extérieurs Bilatéraux

Il est chargé :

- de l'examen des demandes de paiement adressées aux créanciers bilatéraux par les unités de gestion de projets ;
- de la vérification de la régularité et de la conformité des pièces comptables soumises par les unités de gestion de projets ;
- de la préparation des demandes de retrait de fonds adressées aux créanciers bilatéraux ;
- du suivi de l'exécution financière et physique des projets ;
- de la validation des enregistrements de la dette bilatérale effectués par la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, des informations relatives aux tirages des emprunts bilatéraux ;

- de la gestion des relations avec les unités de gestion des projets financés par les créanciers bilatéraux ;
- de l'émission des ordres de recettes relatifs aux décaissements effectués par les créanciers bilatéraux.

Le Service Tirages Emprunts Extérieurs Multilatéraux

Il est chargé :

- de l'examen des demandes de paiement adressées aux créanciers multilatéraux par les unités de gestion de projets ;
- de la vérification de la régularité et de la conformité des pièces comptables soumises par les unités de gestion de projets ;
- de la préparation des demandes de retrait de fonds adressées aux créanciers multilatéraux ;
- du suivi de l'exécution financière et physique des projets ;
- de la validation des enregistrements de la dette multilatérale effectués par la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, des informations relatives aux tirages des emprunts multilatéraux ;
- de la gestion des relations avec les unités de gestion des projets financés par les créanciers multilatéraux ;
- de l'émission des ordres de recettes relatifs aux décaissements effectués par les créanciers multilatéraux.

Le Service Tirages Dons

Il est chargé :

- de l'examen des demandes de paiement adressées aux donateurs par les unités de gestion de projets ;
- de la vérification de la régularité et de la conformité des pièces comptables soumises par les unités de gestion de projets ;
- de la préparation des demandes de retrait de fonds adressées aux donateurs ;
- du suivi de l'exécution financière et physique des projets ;
- de la validation des enregistrements de dons effectués par la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- de l'enregistrement, dans la base de données, des informations relatives aux tirages sur dons ;
- de la gestion des relations avec les unités de gestion des projets financés sur dons ;
- de l'émission des ordres de recettes relatifs aux décaissements effectués par les donateurs.

Le Service Suivi Emprunts Intérieurs

Il est chargé :

- de la validation des enregistrements relatifs à la dette intérieure effectuée par la Sous-Direction de la Mobilisation des Emprunts et Dons ;
- de l'enregistrement des informations relatives aux tirages des emprunts intérieurs dans la base de données ;
- du suivi de l'exécution financière et physique des projets financés sur emprunt intérieur ;
- de la gestion des relations avec les unités de gestion des projets financés sur emprunt intérieur ;
- de l'émission des ordres de recettes relatifs aux décaissements effectués par les créanciers intérieurs.

La Sous-Direction du Suivi des Prêts Rétrocédés ou Garantis, de la Dette du Secteur Parapublic et des Partenariats Publics et Privés

La Sous-Direction du Suivi des Prêts Rétrocédés ou Garantis, de la Dette du Secteur Parapublic et des Partenariats Publics et Privés a pour missions principales :

- le suivi des garanties et des prêts rétrocédés accordés par l'Etat ;
- le suivi de la dette des entreprises publiques et des autres démembrements de l'Etat ;
- le suivi des projets financés sous forme de partenariat public-privé ou toute autre forme assimilée.

Elle comprend trois (3) services :

- le Service Suivi des Prêts Rétrocédés ou Garantis ;
- le Service Suivi de la Dette du Secteur Parapublic ;
- le Service Suivi des Partenariats Publics-Privés.

Le Service Suivi des Prêts Rétrocédés ou Garantis

Il est chargé :

- du suivi des garanties et des prêts rétrocédés accordées par l'Etat, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'enregistrement des prêts rétrocédés dans la base de données ;
- de l'enregistrement des prêts garantis dans la base de données ;

- de l'émission des avis d'échéance relatifs aux prêts rétrocédés ou garantis et de l'établissement des ordres de recettes ;
- de la réalisation des opérations de restructuration de la dette rétrocédée ou garantie.

Le Service Suivi de la Dette du Secteur Parapublic

Il est chargé :

- du suivi de la dette des entreprises publiques et des autres démembrements de l'Etat, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'enregistrement des prêts du secteur parapublic dans la base de données de la dette.

Le Service Suivi des Partenariats Publics-Privés

Il est chargé :

- du suivi des partenariats publics-privés et assimilés, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'enregistrement des engagements conditionnels liés aux partenariats publics-privés ou assimilés.

La Sous-Direction du Remboursement de la Dette

La Sous-Direction du Remboursement de la Dette est chargée de gérer les échéanciers de remboursement de la dette de l'Etat, de ses démembrements et de veiller au contrôle de la qualité de la base de données.

Elle comprend cinq (5) services :

- le Service Remboursement de la Dette Intérieure ;
- le Service Remboursement de la Dette Extérieure ;
- le Service Remboursement de la Dette Rétrocédée ou Garantie ;
- le Service Remboursement de la Dette du Secteur Parapublic ;
- le Service Remboursement des Engagements liés aux PPP ou assimilés.

Le Service Remboursement de la Dette Intérieure

Il est chargé :

- de l'établissement du service prévisionnel de la dette publique intérieure ;
- de la gestion des échéanciers de paiement de la dette publique intérieure ;
- du suivi des règlements effectués au titre de la dette publique intérieure, en liaison avec les autres administrations ;
- de l'enregistrement des opérations de remboursement de la dette publique intérieure dans la base de données.

Le Service Remboursement de la Dette Extérieure

Il est chargé :

- de l'établissement du service prévisionnel de la dette publique extérieure ;
- de la gestion des échéanciers de paiement de la dette publique extérieure ;
- du suivi des règlements effectués au titre de la dette publique extérieure, en liaison avec les autres administrations ;
- de l'enregistrement des opérations de remboursement de la dette publique extérieure dans la base de données.

Le Service Remboursement de la Dette Rétrocédée ou Garantie

Il est chargé :

- de l'établissement du service prévisionnel de la dette rétrocedée ou garantie ;
- de la gestion des échéanciers de paiement de la dette rétrocedée ou garantie ;
- du suivi des règlements effectués au titre de la dette rétrocedée ou garantie, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'enregistrement des opérations de remboursement de la dette rétrocedée ou garantie dans la base de données.

Le Service Remboursement de la Dette du Secteur Parapublic

Il est chargé :

- de l'établissement du service prévisionnel de la dette du secteur parapublic ;
- de la gestion des échéanciers de paiement de la dette du secteur parapublic ;

- du suivi des règlements effectués au titre de la dette du secteur parapublic, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'enregistrement des opérations de remboursement de la dette du secteur parapublic dans la base de données.

Le Service Remboursement des Engagements liés aux PPP ou Assimilés

Il est chargé :

- de l'établissement du service prévisionnel des engagements liés aux PPP ou assimilés ;
- de la gestion des échéanciers de paiement des engagements liés aux PPP ou assimilés ;
- du suivi des règlements effectués au titre des engagements liés aux PPP ou assimilés, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de l'enregistrement des opérations de remboursement des engagements liés aux PPP ou assimilés dans la base de données.

Article 6 : La Direction de la Dette Publique et des Dons est dirigée par un Directeur ayant rang de Directeur d'Administration Centrale.

Le Directeur de la Dette Publique et des Dons est nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre en charge des Finances.

Il est secondé dans l'exécution de ses tâches par des Sous-Directeurs nommés par arrêté du Ministre en charge des Finances.

Les Sous-Directeurs ont rang de Sous-Directeur d'Administration Centrale.

Les Services sont dirigés par des Chefs de service nommés par décision du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Article 7 : Les Chefs de Service sont assujettis à un cautionnement dont le montant et les modalités de réalisation sont fixés par arrêté du Ministre chargé des Finances. Ils bénéficient d'une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Article 8 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'application du présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 30 DEC 2016

Ampliations :

- PR/CAB	1
- SGG	1
- MPMEF/CAB	1
- MPMBPE/DCF	1
- MPMBPE/DS	1
- DDPD	1
- DDA	1
- JORCI	1



[Signature]
Adama KONE